



## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES  
DE DÉFENSE**

Paris, le 01 avril 2005

*Groupement enseignement général*

Chef d'escadrons  
Philippe de Beauregard  
A5

### **Fiche de géopolitique**

**OBJET** : sujet n° 4 / La souveraineté étatique a-t-elle un avenir selon vous ?

Celui qui s'interroge au seuil du troisième millénaire sur le rôle de l'Etat, observe que certains n'hésitent pas à le regarder comme une forme d'organisation de la communauté politique nationale révolue et condamnée dans un proche avenir. Certes la vie des états nations les plus anciens s'est transformée notamment par le développement des rapports interétatiques, des associations supra étatiques. Elles traduisent surtout l'émergence de problèmes internes au corps politique que l'Etat est censé unir. Par conséquent, ces évolutions, sources des multiples critiques du fonctionnement des états ne suffisent pas à remettre en cause le concept de la souveraineté étatique pour l'avenir.

Le courant de la contestation de la souveraineté étatique s'alimente aux sources fécondes de constats pertinents.

Au niveau externe, le développement des échanges internationaux, l'édification de la communauté européenne, la multiplication des instances internationales aboutissent à une contraction de la sphère de la souveraineté étatique, d'abord dans l'ordre économique et monétaire, mais aussi dans celui des politiques étrangères et de défense, de justice et de sécurité, de législation sociale. Parallèlement se développent des structures transnationales dont la puissance rivalise aisément avec certains Etats : le chiffres d'affaires de grands groupes capitalistiques ou la valeur des gains générés par les activités criminelles n'ont rien à envier au montant des PNB les plus modestes.

A l'intérieur des communautés nationales, on observe une affirmation grandissante des niveaux de pouvoir intra étatiques. Cette affirmation des régions, provinces, ou collectivités territoriales se fait parfois en opposition au pouvoir central ou fédéral : la primauté de la personnalité étatique est de plus en plus contestée : distanciation

progressive des régions les unes des autres en Italie, en Espagne, en Belgique, en Grande Bretagne, problèmes d'immigration en France, en Allemagne, apparition de sous communautés ethniques de plus en plus autonomes aux Etats-Unis. La plupart de ces phénomènes ne sont pas nouveaux mais leur ampleur semble atteindre aujourd'hui un point tel que l'une des premières fonctions de l'Etat, à savoir susciter la vie commune pacifiée des citoyens ne paraît plus toujours assurée et est parfois contestée.

Ces remises en cause s'accompagnent de dénonciations dans un registre plus technique de dénonciations croissantes des entraves, lourdeurs ou paralysies dues aux interventions jugées excessives de l'Etat dans l'ordre économique et social. Le sentiment s'est répandu que l'Etat ne joue pas bien son rôle, qu'à trop intervenir, il entrave la vie plus qu'il ne la facilite. Le résultat, c'est qu'il fait ce qu'il n'est pas habilité à faire et il est de moins en moins capable de faire ce pour quoi il est en principe institué, c'est-à-dire accomplir les fonctions régaliennes de justice, d'ordre public, et de défense.

La critique de la souveraineté étatique est le symptôme d'un mal et accuser l'Etat ne serait-il pas confondre la conséquence de la cause ?

Ces constatations sont en effet réfutables car elles ignorent des réalités plus profondes et confondent l'observation conjoncturelle et l'analyse structurelle.

Certains voudraient retirer l'Etat comme on retire un échafaudage au terme de la construction d'un édifice, mais c'est ignorer les liens qui existent entre l'Etat et la communauté nationale qui le constitue et si certains Etats estiment être arrivés à ce degré de maturité, c'est loin d'être le cas de la majorité des pays de la planète. Il faut prendre une vue un peu large et historique de la signification et du rôle de l'Etat. Il n'est pas raisonnable de prendre à la lettre le discours ou le diagnostic, faisant de l'Etat un pur instrument qu'il faut réduire aux dimensions les plus modestes possibles. De la fin du XVI<sup>e</sup> à la moitié du XX<sup>e</sup>, L'Etat s'est déployé et a connu une expansion continue. Si l'Etat s'est ainsi déployé, c'est pour remplir des fonctions estimées bonnes et nécessaires pour le gouvernement de soi de la communauté politique

La forme étatique connaît une remise en cause qui oublie que c'est l'Etat qui a permis la constitution des corps politiques modernes que sont les nations au point que l'expression courante d'Etat nation associe étroitement la communauté politique à sa forme. L'Etat nation est une communauté politique capable de prendre en main son propre destin y compris au sein d'un jeu d'interactions et de liens de plus en plus étroits avec d'autres Etats nations. Il n'échappe cependant pas à des réalités d'ordre géopolitiques dont on ne saurait sous-estimer l'empreinte spatiale et temporelle : la Suède et la Grèce se différencient par des identités géopolitiques de nature à se concilier mais pas à se fusionner. Dans le domaine économique, les apparences transnationales ne suffisent pas à masquer les réelles identités nationales des plus grandes firmes.

Proclamer la fin de la souveraineté étatique est par conséquent hasardeux, d'autant que la situation contemporaine n'est pas sans paradoxe et nous montre par ailleurs un attachement renouvelé aux organisations étatiques. Les régions ou les populations issues de l'ancien empire soviétique n'ont cessé d'ordonner les peuples autour d'un Etat, substituant ainsi cette forme à la précédente. Si le thème de l'Etat de droit est aussi présent, c'est bien parce que chacun voit en lui le mode d'organisation d'un corps politique capable d'éviter l'arbitraire et d'assurer son expression souveraine. En outre les conflits qui secouent le monde se caractérisent plus par la volonté de prendre le contrôle de l'Etat plutôt que d'en rechercher la disparition. Et comment ne pas voir, a contrario, les handicaps supportés par les pays qui ne parviennent pas à établir un Etat solide qui s'impose, en particulier, à la diversité des groupes ethniques. Or nous vivons une période d'intensification de échanges interétatiques. Par conséquent la viabilité des souverainetés étatiques des Etat nations les plus anciens est une condition nécessaire de la croissance des nombreux Etats nations les plus jeunes.

La critique de la souveraineté étatique est fondée car elle observe des évolutions, des dysfonctionnements qui sont incontestables mais il ne faut pas se contenter de l'écume des vagues. L'Etat est une structure qui est indissociable de la communauté dont il est issu. Aussi il faut éviter dans l'exercice de la remise en cause de la souveraineté étatique de se tromper d'objectif et selon l'adage de regarder le doigt plutôt que la lune.